

## **CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT**

SEANCE du jeudi 15 juillet 2021 à 20 heures

- Convocation du 09 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, quinze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

**Etaient présents** : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mr HINZE Dirk, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr NICOD Christian, Mr POURCHET Emmanuel, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

**Absents excusés** : Mme BERTRAND Emmanuelle qui donne procuration à Mr PELLETIER Jean-Noël.

**Secrétaire de séance** : Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H15.

Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mr POURCHET Julien secrétaire de séance.

### **Ordre du jour** :

- 1°) Approbation du compte-rendu séance précédente
- 2°) Demandes d'urbanisme
- 3°) Droit de préemption urbain
- 4°) Motion de soutien ONF
- 5°) Tarifs location salles communales
- 6°) Convention d'objectifs et de moyens Familles Rurales
- 7°) Choix de l'entreprise de déneigement
- 8°) Convention prestation de service
- 9°) Informations et questions diverses

#### **1°) Approbation compte-rendu séance précédente**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **2°) Demandes d'urbanisme**

##### Déclaration préalable

- ❖ Monsieur Pourchet Grégory, 7 rue Bellevue 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 28 juin 2021. La présente demande a pour objet le remplacement de la haie en tuya existante par un mur en béton + clôture sur le dessus (2 m de haut maxi) et également le déplacement du chemin d'accès à l'habitation de 6 m et mise en place d'un portail sur chemin d'accès privé située sur les parcelles AB n°99 et AA n°4.
- ❖ Monsieur et Madame Mourot Joël et Annie, 16 rue du Petit Saint Claude 25300 Doubs, dépôt du dossier le 02 juillet 2021. La présente demande a pour objet la division en vue de construire située sur les parcelles AC n°56 et AC n°57.
- ❖ SCI des Bécus représentée par Monsieur Tyrode Pierre-Yves, les Bécus 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 12 juillet 2021. La présente demande a pour objet l'ouverture de 4 fenêtres sur la façade arrière située sur les parcelles 337ZK n°24.

### Permis de construire

- ❖ Madame Biname Julie, 6 rue Macadam 25650 Maisons-Du-Bois Lièvreumont, dépôt du dossier le 06 juillet 2021. La présente demande a pour objet la construction d'une terrasse sur pilotis supérieurs à 60 cm et d'un bac de culture située sur la parcelle AB n°121.

### **3°) Droit de préemption urbain**

Aucune demande à ce jour.

### **4°) Motion de soutien ONF**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un mail adressé par l'association des communes forestières du Doubs concernant l'opposition des communes forestières à la suppression de 475 emplois et à l'augmentation de la contribution financière des communes forestières

L'association demande aux différents Conseils Municipaux de se prononcer sur cette problématique en prenant une délibération.

Monsieur le Maire expose :

#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M € par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,**

#### **Exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

#### **Demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de soutenir cette motion.

### **5°) Tarifs location salles communales**

#### **CENTRE D'ACCUEIL 38 Grande Rue**

#### **Grande salle**

- Bal : **750 €** Samedi 13H à Dimanche 13H
- Souper dansant : **500 €** Samedi 08H à Dimanche 20H
- Tarot, loto, thé dansant avec cuisine et vaisselle : 350 €
- Tarot, loto, thé dansant sans cuisine et vaisselle : 300 €
- Réunion avec cuisine et vaisselle (assemblée générale, ...) : 350 €

- Réunion sans cuisine et vaisselle (assemblée générale, ...) : 150 €
- Mariage de personnes domiciliées sur la commune : 200 € Vendredi 8H à Lundi 18H
- Mariage de personnes domiciliées sur la COMCOM : 400 € Vendredi 8H à Lundi 18H

- Repas de personnes domiciliées sur la commune : 150 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM : 300 €
- Réunion et collation après enterrement : 60 €

- Salle du 3<sup>ème</sup> âge : 80 € en plus de la grande salle
- Journée supplémentaire : 60 € en plus de la grande salle

Frais de chauffage (du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars) 30 € / jour

### **Salle 3<sup>ème</sup> âge**

- Repas de personnes domiciliées sur la commune : 150 €
- Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM : 300 €
- Réunion avec cuisine et vaisselle (assemblée générale ,...) : 300 €
- Journée supplémentaire : 60 €

Frais de chauffage (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : 15 € / jour

### **SALLE CONVIVIALE 4 bis rue de l'Eglise**

- Repas de personnes domiciliées sur la commune : 75 €
  - Repas de personnes domiciliées sur la COMCOM : 150 €
  - Réunion et collation après enterrement : 40 €
  - Tarot – Loto – Théâtre : 75 €
- Frais de chauffage (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : 15 € / jour

### **LOCATIONS EXTERIEURES aux salles**

- Location de vaisselle, couverts : 0,10 € la pièce par jour
- Location de table par journée : 2 €
- Location de chaise par journée : 0,50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal, décide de la gratuité de la salle du centre d'accueil pour le banquet des classes communal, la fête de Noël, la Kermesse et la modification des tarifs énoncés ci-dessus.

### **6°) Convention d'objectifs et de moyens Familles Rurales**

Dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000 impose la conclusion d'une convention appelée convention d'objectifs et de moyens, qui est obligatoire au-delà d'un montant fixé de 23 000 euros annuels.

Une convention va donc être établie entre la commune de Maisons-Du-Bois Lièvreumont et l'association Familles Rurales pour l'accueil du périscolaire.

Dans ce contexte, un travail de fond et des échanges ont été organisés avec l'association Familles Rurales, afin de redéfinir ensemble les objectifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide d'accepter la convention de Familles Rurales

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **7°) Choix de l'entreprise de déneigement**

Après étude et présentation des différentes offres et suite au vote à bulletins secrets :  
Après délibération, le Conseil Municipal accepte, par 13 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention :

- De choisir l'entreprise DUBREZ de Maisons-Du-Bois Lièvreumont ;
- Autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise DUBREZ, ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant, y compris les avenants nécessaires.

### **8°) Convention prestation de service**

Vu la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu la délibération en date du 24/06/2021, créant un poste de secrétaire de mairie

Vu la vacance du poste de secrétaire de mairie, déclarée sous le numéro V 025210700342481001

Considérant qu'un agent titulaire prendra ses fonctions sur ce poste au 1<sup>er</sup> octobre 2021 par voie de mutation,

Considérant qu'en attendant cette nomination, la commune a besoin d'une personne pour traiter, notamment, les opérations de comptabilité,

Considérant les difficultés rencontrées depuis plus d'un an par la collectivité pour recruter un agent comptable pour 10h / semaine

Le Maire propose à son Conseil Municipal de l'autoriser à recourir, à titre exceptionnel et temporaire, aux services de So'Easy, secrétaire indépendante, sur la période du 15 juillet au 30 septembre, en attendant la nomination de l'agent titulaire.

M. le Maire pourra faire appel à Mme Terrettaz, en fonction des besoins de la collectivité, et à défaut de toute candidature statutaire pour assurer temporairement les missions, sur la période du 15 juillet au 30 septembre 2021.

Le tarif d'intervention est fixé à 30 € / heure, net de toutes taxes et le montant maximum des prestations sur la période ne pourra dépasser 1800 € soit 60 heures.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Approuve le recours à l'entreprise So'Easy pour le traitement des opérations de comptabilité, de manière temporaire et à défaut de candidature statutaire sur la période du 15 juillet au 30 septembre, dans les conditions et limites ci-dessus exprimées,
- Autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

### **9°) Information et questions diverses**

Devis Ogelec

Permis Florent Lanquetin

Foodtruck Chapati and tea

Mr SOUFI Julien et Mme GUILLOT Elisa, 11 rue des mésanges 25650 Gilley, propriétaires d'un foodtruck, souhaite s'installer dans notre commune.

Le Conseil Municipal, autorise le stationnement d'un camion de foodtruck sur la commune tous les dimanches.

La séance est levée à 23 H 00

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- Délibération n° 1 : Motion de soutien à l'ONF
- Délibération n° 2 : Tarifs location de salles communales
- Délibération n° 3 : Convention d'objectifs et de moyens Familles Rurales
- Délibération n° 4 : Choix de l'entreprise de déneigement
- Délibération n° 5 : Convention prestation de service

Noms Prénoms	Signatures	Noms Prénoms	Signatures
BERTIN Marie		JACQUET Baptiste	
BERTRAND Emmanuelle	Absente excusée qui donne procuration à Mr PELLETIER Jean-Noël	JONCOUR Magaly	
BOURDIN Francis		MINARY Fabian	
COURLET Jean- Luc		NICOD Christian	
FUSIER Nicolas		PELLETIER Jean- Noël	
GUINCHARD Jérémie		POURCHET Emmanuel	
HINZE Dirk		POURCHET Julien	
VUILLEMIN Marc			